



COTISATIONS FSG LUCENS

La cotisation couvre les frais suivants:

- cotisation cantonale et fédérale
- inscriptions aux concours
- matériel, tenue
- frais de gestion, défraiements moniteurs

Entrée dans notre société au 1er janvier (1 année):

Tous les membres	CHF 130.-
Enfants de la même famille:	
• 1er enfant	CHF 130.-
• 2ème enfant	CHF 120.-
• 3ème enfant	CHF 110.-

Entrée dans notre société au 1er septembre (½ année):

Tous les membres	CHF 65.-
Enfants de la même famille:	
• 1er enfant	CHF 65.-
• 2ème enfant	CHF 60.-
• 3ème enfant	CHF 55.-

En cas de démission en cours d'année scolaire, la cotisation ne sera pas remboursée

Les démissions doivent être annoncées par écrit à : FSG Lucens
Route de Villeneuve 4
1522 Lucens

Pour tout renseignement: Thony Chevalley, président, thony.chevalley@gmail.com, 078 672 15 20

CCP 10 22208-3
IBAN 17 0900 0000 1002 2208 3

www.fsg-lucens.ch

DEMANDE D'ADMISSION

GYMNASTE			
NOM		DATE DE NAISSANCE	
PRÉNOM		N° AVS	756.
RUE		TÉLÉPHONE	
CP + COMMUNE		E-MAIL	

Femme

Homme

REPRÉSENTANT LÉGAL (gymnaste mineur)			
NOM		DATE DE NAISSANCE	
PRÉNOM		N° AVS	756.
RUE		TÉLÉPHONE	
CP + COMMUNE		E-MAIL	

Je désire intégrer le/les groupe(s) suivant(s):

- | | | |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Parents-enfants (2-4 ans) | <input type="checkbox"/> Athlétisme (7-10 ans) | <input type="checkbox"/> Actives (+16 ans) |
| <input type="checkbox"/> Minimés (4-7 ans) | <input type="checkbox"/> Athlétisme (11-17 ans) | <input type="checkbox"/> Groupe jeux (+16 ans) |
| <input type="checkbox"/> Tests (+7 ans) | <input type="checkbox"/> Gym-danse (7-12 ans) | <input type="checkbox"/> Fit & Fun (+35 ans) |
| <input type="checkbox"/> Agrès (+7 ans) | <input type="checkbox"/> Gym-danse (13-17 ans) | |

- Un temps d'essai de 3 semaines maximum est accordé à chaque nouveau membre.
- Vous avez la possibilité d'acheter la tenue officielle de la société.
- Les membres de la FSG Lucens doivent se conformer à notre règlement ainsi que nos status que vous trouverez sur: www.fsg-lucens.ch
- Tous les membres actifs ont le devoir de travailler aux manifestations organisées par la société. Les plus jeunes peuvent également être sollicités.
- Chaque membre est en possession d'une assurance accident personnelle. La caisse d'assurance de sport (CAS) intervient pour les frais de guérison, dentaires, dommages aux lunettes en cas d'accident pour les membres actifs FSG. Les documents à remplir en cas de sinistre se trouvent sur le site internet de la FSG: <https://www.stv-fsg.ch>
- Des photos prises lors des activités de notre société (concours, manifestations, spectacles...) sont publiées sur notre site internet ainsi que les réseaux sociaux. Si vous ne souhaitez pas apparaître sur une photo, vous voudrez bien contacter le président: thony.chevalley@gmail.com

**Cette demande d'admission est à remettre à votre moniteur
Merci d'annoncer tout changement dans vos coordonnées.**

Bienvenue à la FSG Lucens !

Lieu, date:

Signature (représentant légal pour les mineurs):